

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 124

présenté par

M. Decool, M. Garraud, M. Remiller, M. Straumann, M. Gilard, Mme Branget, M. Raison, Mme Grosskost, M. Spagnou, M. Michel Voisin, M. Cosyns, M. Bernier, M. Villain, M. Luca, M. Lazaro, Mme Marland-Militello, M. Paternotte, M. Vialatte et M. Philippe Armand Martin

ARTICLE 9

À l'alinéa 8, après le mot :

« information »,

insérer les mots :

« simple et compréhensible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de faciliter la compréhension des personnes, dans un domaine pour le moins ardu.